



ASSOCIATION DU CORPS INTERMEDIAIRE DE  
L'EPFL

Case Postale 44, EPFL, CH - 1015 LAUSANNE  
TEL 021 - 693 47 77, FAX 021 - 693 47 80, acide@epfl.ch

## **Sondage relatif à l'absence de compensation du renchérissement et d'augmentation salariale pour les chercheurs sous contrat de durée déterminée (CDD)**

**ACIDE**

**Mai 2009**

### **Introduction**

Le Conseil des écoles polytechniques fédérales (CEPF) a montré en 2009 son soutien au personnel du domaine des EPF en acceptant, suite aux négociations salariales de décembre 2008 avec les partenaires sociaux, d'accorder au 01.01.2009 à tous ses employés une compensation du renchérissement de 1.1% et une augmentation réelle des salaires de 1.1%, soit une augmentation totale de 2.2%.

La Direction de l'EPFL a toutefois décidé de limiter l'application de cet accord aux employés dont le salaire est régi par le NSS, privant ainsi les employés sous CDD de ces augmentations, comme par exemple les assistants, les assistants-doctorants et les post-doctorants, catégories de personnes qui forment pourtant environ la moitié de l'ensemble du personnel.

L'ETHZ a par contre accordé ces augmentations à l'ensemble de son personnel, tous types de contrats confondus, conformément à la volonté du CEPF.

Préoccupé par l'évolution salariale des employés sous CDD et par l'inégalité de traitement entre les différentes catégories du personnel, et également entre les deux écoles du domaine des EPF, le comité de l'ACIDE a interpellé la Direction de l'EPFL à ce sujet.

Pour appuyer sa position, à savoir que la compensation du renchérissement et l'augmentation salariale négociées avec les partenaires sociaux doivent être accordées à l'ensemble du personnel toutes fonctions et tous statuts confondus, le comité a lancé un sondage d'opinion auprès des membres du corps intermédiaire.

Ce sont ainsi 1022 chercheurs et enseignants qui ont participé à notre sondage, soit environ la moitié des membres du corps intermédiaire (CI)<sup>1</sup>.

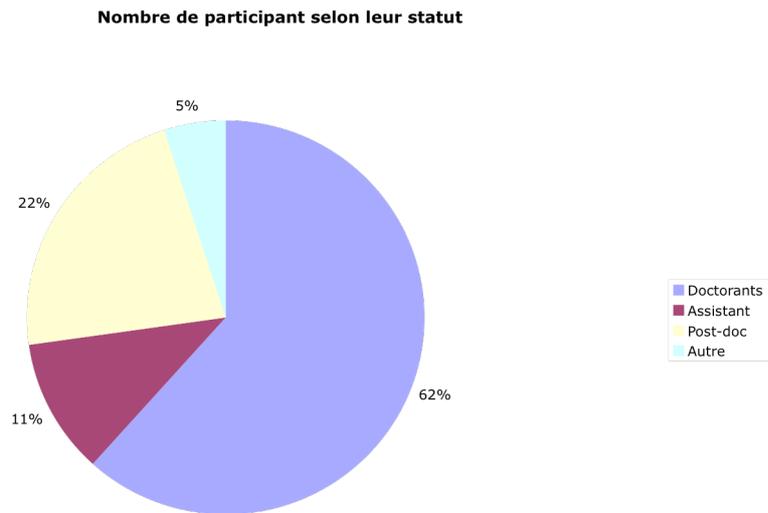
---

<sup>1</sup> L'ACIDE ne possède pas les nombres exacts des membres du CI sous CDD et CDI (contrat de durée indéterminée).

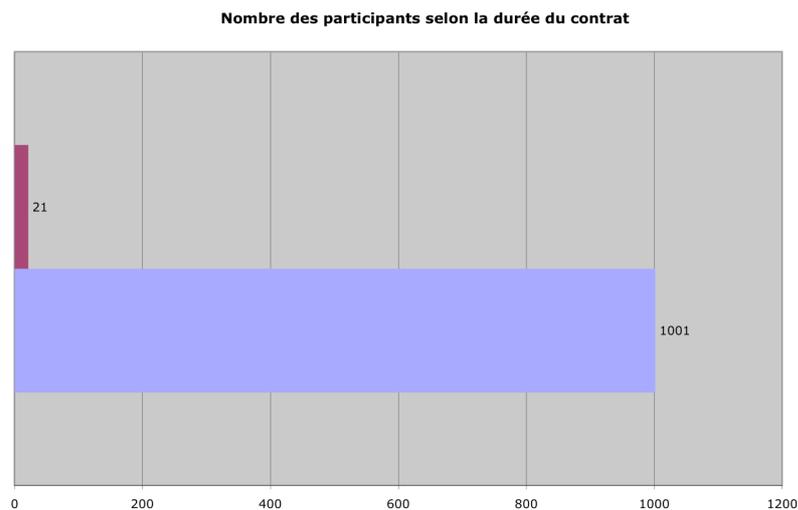
## Données de base

La figure 1. montre le nombre de participants en fonction de leur statut.

La figure 2. montre le nombre de participants en fonction du type de leur contrat (CDD ou CDI).



**Figure 1.** Nombre de participants selon leur statut



**Figure 2.** Nombre de participants en fonction du type de leur contrat

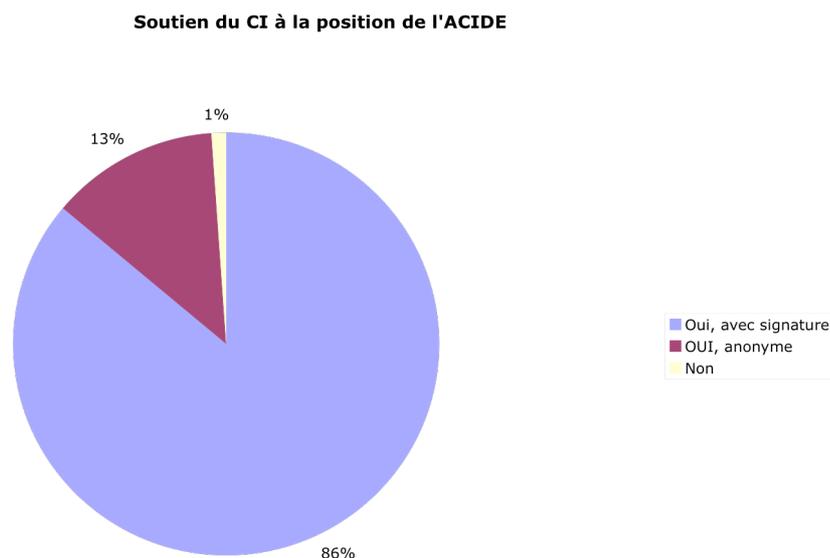
## Opinion des participants

Pour s'assurer que la position de l'ACIDE est représentative de l'opinion du CI, les participants ont été invités à répondre à la question suivante :

**« I support that the salary of researchers with fixed duration contract is evaluated in a similar way to other categories of personnel. In this sense, decisions of the ETH board (CEPF) to increase salaries should be applied to employees with fixed duration contracts as well. »**

Finalement, les participants ont été invités à autoriser l'ACIDE à transmettre leur opinion accompagnée de leur nom aux autorités compétentes, ou alors de la garder anonyme.

La figure 3. montre que 99% des participants soutiennent la position de l'ACIDE. 13% la soutiennent d'une façon anonyme et 86% (880 participants) acceptent de transmettre leur opinion nominalement aux autorités compétentes. Les 880 signatures et commentaires individuels, ainsi qu'une liste des noms des signataires, seront transmis en annexe à la Direction de l'EPFL<sup>i</sup>.



**Figure 3.** Soutien du CI à la position de l'ACIDE.

## Conclusions

Le résultat de ce sondage montre que les chercheurs sous CDD se sentent clairement concernés par les questions salariales, et que la position de l'ACIDE est très largement partagée par les membres du CI. La position de l'ACIDE est par conséquent tout à fait représentative de celle du CI.

---

<sup>i</sup> Annexes :

- 880 signatures et commentaires individuels
- Liste des noms des participants soutenant nominalement la position de l'ACIDE